

Misery-Courtion

Bulletin communal

N° 107 • septembre 2016



www.misery-courtion.ch

Photo de la page de couverture :

Les travaux de transformation et agrandissement de l'administration communale sont à présent terminés et nous pouvons à présent vous accueillir dans des locaux magnifiques.

Le secrétariat communal est installé dans le local utilisé jusqu'à présent par le Conseil communal, et la salle du Conseil a été déplacée dans les anciens locaux de la Justice de paix.

L'informatique et la téléphonie ont également été actualisées. A ce propos, vous voudrez bien nous excuser pour les désagréments parfois subis durant les travaux, notamment au niveau des messages d'accueils qui n'étaient pas toujours corrects.

Sommaire :

- **Décisions de l'assemblée communales du 6 juin 2016**
- **Robidogs**
- **90 ans d'Agnès Maradan**
- **Emondage des plantes bordant les routes publiques**
- **Contrôle et curage des canalisations des bâtiments**
- **Offre d'emploi pour le poste de secrétaire communal**
- **Calendrier de l'Inter-sociétés**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Horaires du bureau communal et de la déchetterie et adresses utiles : ATTENTION : NOUVEAUX HORAIRES**

Décisions de l'assemblée communale du 6 juin 2016 :

L'assemblée communale du 6 juin 2016 a :

- approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2016,
- élu les membres de la commission financière pour la nouvelle législature : Thierry Bigler (ancien), Vincent Genier (ancien) et Christophe Frossard (nouveau),
- élu les membres de la commission d'aménagement pour la nouvelle législature : Roland Aeby (ancien), Pierre-Alain Bapst (ancien) et Sébastien Ratzé (ancien). Les membres désignés par le Conseil communal sont Jean-Yves Garreau et Otto Schöb,
- élu les membres de la commission des naturalisations pour la nouvelle législature : Jacques Berset, Jacques Jonin, Nicole Joye, Laurent Nager et Laurence Zizza (tous anciens),
- déterminé le mode de convocation des assemblées communales pour la nouvelle législature (comme jusqu'à présent : par annonce dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et par annonce dans le bulletin communal),
- renouvelé les délégations de compétences accordées au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières,

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera formellement approuvé lors de la prochaine assemblée. Il est toutefois déjà à disposition sur le site internet de la Commune (www.misery-courtion.ch, onglet « Autorités communales », puis « Assemblée communale »).

Les statuts et règlements adoptés par le Conseil communal ne seront accessibles sur notre site internet qu'après leur approbation par les Services de l'Etat.

Robidogs – plan des emplacements

Afin de faciliter les promenades des propriétaires de chiens, nous avons publié sur notre site internet un plan des emplacements des robidogs dans la commune.

Il vous suffit d'ouvrir le fichier pdf et de « zoomer » sur le secteur de la commune qui vous concerne.

Vous avez accès à ce plan sur www.misery-courtion.ch, onglet « Nouveautés ».

Nous rappelons que les propriétaires de chiens doivent ramasser les crottes déposées durant les promenades, y compris en zone agricole.

90 ans d'Agnès Maradan

Afin de marquer le 90^e anniversaire de Madame Agnès Maradan, qui réside au village de Courtion, le Conseil communal, représenté par M. Jean-Yves Garreau et le secrétaire communal M. Romain Zahno, ont eu le grand plaisir de lui rendre visite au début du mois d'août 2016 et de lui apporter les félicitations des autorités communales. Mme Maradan est née le 2 août 1926.

Le Conseil communal adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à Mme Maradan.

Emondage des plantes bordant les routes publiques

En vertu des articles 73, 75, 93, 93a, 94 et 95 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques. Nous rappelons, ci-après, les dispositions applicables en la matière:

- ✓ les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer ;
- ✓ toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m, mesurée à partir du niveau de la chaussée ;
- ✓ toute branche d'arbre ou d'arbuste débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m, mesurée également à partir du niveau de ce dernier ;
- ✓ tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm ;
- ✓ au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

Les propriétaires sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé.

Le Conseil communal

Contrôle et curage des canalisations

L'ECAB (Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments) nous prie de communiquer l'information suivante :

Après de fortes intempéries, des dépôts peuvent diminuer la capacité d'écoulement des conduites. Il est vivement conseillé de vérifier l'état des canalisations et le cas échéant les curer pour redonner une totale efficacité en cas de nouvel événement.

Le mois de juin a été une période de précipitations particulièrement intenses. Les forces d'interventions, les sapeurs-pompiers et les employés communaux en charge des infrastructures ont eu fort à faire et chaque citoyen a fait tout son possible pour se protéger et protéger ses biens contre les éléments. Grâce à ces efforts, aucun accident de personnes grave n'a été déploré. Toutefois les dommages matériels ont été importants et sont toujours liés à une période d'inconfort pour les personnes, les exploitations et les entreprises touchées par les intempéries.

Nous savons tous que de tels événements vont se reproduire et une bonne préparation est la clé pour réduire le risque dû aux éléments naturels. Après de fortes intempéries, il est courant que différents dépôts apportés par le ravinement obstruent les canalisations. **Nous profitons donc de rappeler que le curage des conduites d'évacuation est une tâche importante à réaliser régulièrement.**

Nous profitons de ce message pour vous inviter à visiter le nouveau site www.protection-dangers-naturels.ch qui regroupe toutes les informations utiles pour protéger son bâtiment contre les différents dangers naturels. Notre centre de compétence en prévention contre les éléments naturels est également là pour vous conseiller dans vos démarches.

ECAB, Fribourg



La Commune de Misery-Courtion

met au concours le poste de secrétaire communal/e

Brève description de la fonction:

Conforme aux dispositions prévues par la loi sur les communes, il/elle est le/la premier/ère collaborateur/trice du syndic et de l'Administration communale, avec voix consultative.

Profil souhaité:

- Langue maternelle française avec de bonnes connaissances de l'allemand
- CFC d'employé/e de commerce
- Diplôme de cadre en administration communale ou équivalent
- Expérience de 5 ans minimum dans une administration communale
- Maîtrise des outils informatiques (MS Office)
- Connaissances au niveau de l'établissement de budget (un atout)
- Expérience dans la conduite du personnel
- Polyvalent/e et grande capacité d'adaptation
- Forte capacité de communication, entregent
- Très grand sens de la discrétion
- Esprit d'équipe
- Organisé/e, sens des priorités, dynamique
- Flexibilité dans les horaires
- Poste à 100%

Entrée en fonction:

Le 1er février 2017 ou à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pierre Martinetti (syndic de Misery-Courtion) au 079 393 34 03.

Le cahier des charges est disponible sur le site de la commune de Misery-Courtion

www.misery-courtion – Administration – Personnel communal

Les offres de service complètes sont à adresser à : Administration Communale de Misery-Courtion, A. l'att. de M. Jean-Pierre Martinetti, Place du Centre 1, 1721 Misery.

Le délai de postulation est fixé au 30 septembre 2016 à 12h00 à l'Administration communale de Misery-Courtion.

A disposition au secrétariat communal :

- Livre édité par l'Association des communes du district du Lac, à l'occasion des 150 ans du district, prix spécial : Fr. 39.– (au lieu de Fr. 69.–)

 - Plan de situation (non officiel) : Fr. 10.–

 - Sacs officiels de la commune pour les ordures ménagères :
 - rouleau 35 litres : Fr. 17.30
 - rouleau 60 litres : Fr. 29.20
 - clip pour container : Fr. 37.80

 - Ecusson autocollant des armoiries de la commune, 6 cm : Fr. 2.–

 - Ecusson autocollant des armoiries de la commune, 8 cm : Fr. 3.–

 - Ecusson autocollant des armoiries de la commune, 15 cm : Fr. 10.–
-

Annonce des groupements et sociétés

Misery

**24 et 25 septembre 2016
de 09h00 à 17h00**

10^e BROCANTE
sur la place du centre communal

Restauration :

Samedi :	spaghetti bolognaise	Fr. 10.00
Dimanche :	filet de porc, gratin dauphinois, légumes	Fr. 13.00
A toute heure :	saucisses grillées	Fr. 5.00

Brocante des enfants
(participation gratuite)

Dimanche à 11h30 :
Arrivée du Club Suisse Romand des 4 CV

Renseignements : M. André Bopp (026 475 26 85)

Dès le 6 septembre 2016
le mardi de 20h00 à 21h00
à la halle de sport à Misery

AERO – GYM

Gym. Dames

(Dès 16 ans révolus)

Monitrice : Emanuela Schilliro



079 953 54 85

Cotisation : Fr. 120.-- pour la saison

Inscription sur place

(deux séances d'essai gratuites)

Venez nous rejoindre !



GYMNASTIQUE PARENTS – ENFANTS

Envie de bouger, de s’amuser et de faire nouvelles rencontres ?

Venez nombreux nous rejoindre !

Quand : Les lundis dès le 12 septembre 2016

De : 16h00 à 17h00

Où : à la halle de gym de Misery

Gymnastique, jeux et plaisir pour les enfants de 2 à 4 ans
accompagnés d’un adulte !

Inscriptions et renseignements chez

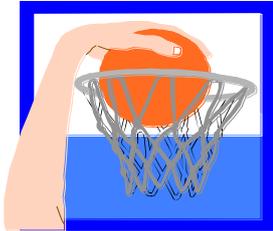
Sandra Roudit

079/352.71.19

026/534.04.62



Initiation au basketball



Chers parents,

Vos enfants sont âgés de 7 à 12 ans et s'intéressent au basketball ?

Je me mets à leur disposition tous les vendredis soirs, de 16h30 à 18h30 à la halle de gymnastique de Misery.

Le prix est de Fr. 50.– par enfant pour une saison.

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de téléphoner au 079 350 05 91 ou de venir lors d'un entraînement.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente mes amicales salutations.

Gianni Zizza, 1721 Cormérod

**POUR ACHETER ET FAIRE
DE BONNES AFFAIRES**

Vêtements et chaussures **pour enfants jusqu'à 16 ans.**

Loisirs : articles de sports, jeux, livres et DVD.

Puériculture : jouets, poussettes.

BELFAUX | SALLE PAROISSIALE



Réception : **12 octobre** de 8h30 – 14h30

Vente: **12 octobre** de 17h à 20h et **13 octobre** de 9h à 11h

Restitution: **13 octobre** de 14h à 15h30



VOUS VOULEZ VENDRE ?

Apportez des articles en bon état, propres et non démodés

Infos: frc.ch/fribourg

Conditions de vente: les articles sont vendus en l'état et sans garantie. La FRC se réserve le droit de refuser les articles qui ne répondent pas aux critères. Pour couvrir les frais d'organisation, la FRC retient 15% du montant arrondi au franc supérieur. Une surveillance vigilante sera exercée. Toutefois, la FRC décline toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise durant la vente.

Calendrier de l'Intersociétés de Misery-Courtion

Date Manifestation	Organisateur	Lieu
24-25.09.2016 Brocante	André Bopp	Misery centre communal
08.10.2016 55^e anniversaire Syndicat ovin	Association ovine Cournillens	Cournillens Ferme du Bonheur
02-04.12.2016 Exposition de lapins femelles	Société Aviculture et cuniculture	Cournillens Ferme du Bonheur
11.12.2016 Noël des personnes âgées	Société de Tir 300 m, Courtion	Courtion Salle de paroisse
15.01.2017 Fête patronale et Concert apéritif	Paroisse de Courtion et La Lyre de Courtion	Courtion, église et salle de paroisse
11.02.2017 Soirée choucroute	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
08.04.2017 Concert annuel	La Lyre de Courtion	Misery Halle communale
16.04.2017 Concert apéritif	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
17.04.2017 Chasse aux œufs	Société d'aviculture Cournillens	Cournillens Ferme du Bonheur
29.04.2017 Mini-Céciliennes, Ass. Ste-Croix	Chœur Mixte St-Marcel	Granges-Paccot
07.05.2017 Inauguration chapelle Courtion	Conseil de paroisse et Conseil communal	Courtion Chapelle
02-04.06.2017 Giron des musiques du Lac		Cressier

03.06.2017 Balade gourmande	Association Balade gourmande	Misery-Courtion
03-04.06.2017 Semi-marathon	Association Semi-marathon	Courtepin
04.06.2017 (date provisoire) 1^{ère} Communion	Paroisse de Courtion	Eglise de Courtion
09-11.06.2017 Tir Fédéral en campagne	Fédération des tireurs du district du Lac	Gümmenen
24.06.2017 Fête de la musique	La Lyre de Courtion	Courtion
01.08.2017 Fête nationale	FC Misery-Courtion	à définir
17.09.2017 Confirmation	Paroisse de Courtion	Eglise de Courtion
17.12.2017 Noël des personnes âgées	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse

BUREAU COMMUNAL – heures d’ouverture

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
08h30 - 10h00	08h30 - 10h00	Fermé	08h30 – 10h00	08h30 - 10h00
16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel:

Secrétariat communal : secretariat@misery-courtion.ch

Caisse communale : finances@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d’ouverture

Horaire d’été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d’hiver (du 1er novembre au 28 février)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil :	Morat	026 305 14 17
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour du district du Lac (Mamans de jour) :	Kibelac Carole Guillod carole.guillod@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny janique.jenny@kibelac.org	077 406 02 66
Centre de puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat Courriel : mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72

Ambulance : *appel d'urgence* **144**

Centre toxicologie : **044 251 51 51**

Pompiers : *alarme:* **118**
commandant :
Pascal Joye **079 252 17 80**

commandant remplaçant :
Sébastien Ratzé **079 635 13 66**

Site internet : www.pompiers-hautlac.ch

Police : *alarme :* **117**
poste de police Courtepin **026 305 87 75**